

## ■ LA BARRE-EN-OUCHÉ

LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DOIT INTÉGRER LA POSTE.

# Quels changements pour les usagers ?

Jean-Noël Montier, le maire de Mesnil-en-Ouche, l'a annoncé lors du dernier conseil municipal : La Maison de services au public (MSAP), actuellement située dans la mairie annexe de La Barre-en-Ouche, doit intégrer les locaux de La Poste (qui doit devenir une agence postale communale), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pourquoi un tel changement ? « La Poste a fait une étude sur la fréquentation de son bureau et ne peut plus le conserver ainsi », explique l'édile.

### Une embauche à venir

Pour l'heure, tous les points à régler n'ont pas encore été fixés, notamment celui de l'employé municipal qui récupère ce service (une agence postale communale est gérée par la commune). « Ce que nous savons, c'est que nous allons devoir embaucher quelqu'un et que la Poste nous indemniserait à hauteur de 1 000 € par mois pour ce poste, tarif fixé sur la base de 17 h d'ouverture hebdomadaire ». Autrement dit, une somme loin d'être suffisante pour couvrir les frais liés à une embauche. « Si nous ouvrons 27 heures/semaine, nous devons payer 10 h de notre poche, ainsi que les charges... », énumère Jean-Noël Montier. « Mais, en même temps, si on ne le fait pas, qui le fera ? L'État se désengage de plus en plus... »

En mars dernier, les élus de Mesnil-en-Ouche ont reçu la visite de responsables de la Poste. « Ils sont venus nous faire le bilan d'une étude qu'ils ont réalisée pendant 36 mois, sur la fréquentation du bureau de Poste de La Barre. Sur les 29,5 heures d'ouverture hebdomadaires, la fréquentation baisse de 26 %. Alors, la Poste a proposé de réduire les horaires d'ouverture du bureau, ou alors d'ouvrir une agence postale dans la mairie annexe de La Barre ». Deux solutions inenvisageables pour les élus. « Nous n'avons pas de place dans la mairie annexe. Et nous voulions conserver les

horaires d'ouverture. Alors, j'ai retourné le problème : je leur ai demandé si eux pouvaient accueillir la MSAP. Et la réponse a été positive ».



Photo d'archives.

son personnel de la MSAP aux us et coutumes de La Poste. « Comme ça, les deux personnes (une à la MSAP, une à La Poste) pourront s'aider et, si besoin, se remplacer sur les deux postes ».

### Quels changements pour les usagers ?

Passer d'un bureau de Poste à une agence postale n'est pas sans conséquence pour les habi-

tants. Pour l'heure, du côté de l'entreprise jaune, on reste prudents. « Pour l'instant, rien n'est acté encore. Le passage du bureau en agence postale communale est toujours en réflexion, il faut attendre la rentrée ».

Si les choses se confirment, les services seraient modifiés, surtout si c'est un agent de la collectivité qui gère ce nouveau poste. Ainsi, il en serait fini de

la consultation des relevés bancaires, et des dépôts (ou retraits) de Chronopost. Devraient être conservés : la vente de timbres à usage courant, d'emballages Colissimo, d'enveloppes et de prêts à poster ; les affranchissements manuels ; le dépôt d'objets (y compris recommandés) et/ou de procréation ; le retrait de lettres et de colis ; la réexpédition et garde du courrier, les changements d'adresse ou encore la boîte postale.

L.D.

■ **Horaires d'ouverture** La Barre-en-Ouche : lundi 14 h - 17 h, mardi 9 h 30 - 12 h et 14 h - 17 h, mercredi, jeudi et vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Pour ce qui est des services bancaires, seuls le dépôt et l'annulation des procurations seraient maintenus. Le retrait d'espèces sur compte courant ou livret d'épargne passerait de 800 € à 300 € par semaine ; les versements sur comptes seraient réduits à 300 € maximum ; l'ouverture d'un compte ne serait plus possible ; le paiement et l'envoi d'un mandat cash seraient limités à 300 € et il n'y aurait plus de conseils financiers (puisque la banque postale ferme son bureau avec le bureau de Poste) ni d'opération boursière. « De plus en plus d'opérations se font sur Internet, maintenant. Et les personnes âgées ne se déplacent plus. C'est la meilleure solution que l'on pouvait trouver », croit Jean-Noël Montier. La suite au prochain épisode...